

- ▶ Impliquer des associations de migrants et mettre en valeur leur dynamique quant à la défense des droits des enfants.
- ▶ Soutenir les besoins de base des enfants et jeunes migrants afin de pouvoir renforcer leur accès et leur intégration dans le milieu scolaire.
- ▶ Développer des modalités d'apprentissage à distance en parallèle avec la formation présentielle.
- ▶ Mettre en place un programme d'alphabétisation spécifique au profit d'immigrés et réfugiés résidant au Maroc.
- ▶ Promouvoir les activités de communication et de sensibilisation autour des programmes éducatifs.

Programme 2 : Jeunesse et loisirs

Le programme « Jeunesse et loisirs » représente un volet important de la SNIA. Son enjeu est de favoriser l'intégration sociale des jeunes immigrés et réfugiés en offrant des opportunités d'interaction et de mixité sociale et de contribuer ainsi au vivre ensemble et à la lutte contre la ségrégation sociale.

Il vise à développer la pratique d'activités sportives et de loisirs chez les jeunes immigrés et réfugiés et à leur permettre de bénéficier des infrastructures et programmes existants. L'objectif spécifique de ce programme (OSP 4) est d'intégrer les immigrés réguliers et réfugiés dans les programmes sportifs et de loisirs destinés à la jeunesse, à travers :

- l'intégration des enfants, des jeunes immigrés et réfugiés dans les colonies de vacances et voyages organisés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Action 2.1);
- l'intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes et établissements nationaux de la jeunesse et du sport ainsi que dans les activités sportives (Actions 2.2 et 2.3).

1. Activités menées en 2020

1.1. Intégration des enfants des jeunes immigrés et réfugiés dans les colonies de vacances et voyages organisés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Action 2.1)

L'objectif étant d'intégrer les enfants et les jeunes immigrés et réfugiés dans les activités de découverte (colonies de vacances, voyage, ...etc.) organisées par le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (MCJS) à travers :

- La réservation de quotas.
- La sensibilisation des organisateurs, des enfants et des jeunes marocains sur les valeurs d'ouverture, de non-discrimination et de diversité culturelle.
- L'implication des associations dans les actions d'information et de sensibilisation en faveur des immigrés et réfugiés.

Par ailleurs, le programme des colonies de vacances revêt une importance capitale dans le renforcement du rapprochement culturel, la promotion du vivre ensemble, l'acceptation de l'autre et des principes inhérents à toute inclusion sociale. Il connaît la participation annuelle d'une centaine d'enfants immigrés et réfugiés. Néanmoins, à cause de la crise sanitaire provoquée par la propagation de la COVID-19, le Ministère de tutelle a décidé de suspendre le programme de colonies de vacances pour l'année 2020.

1.2. Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes et les établissements nationaux de la jeunesse et du sport ainsi que dans les activités sportives (Actions 2.2 et 2.3)

A cause de la situation sanitaire et vu les mesures prises par le MCJS, les activités sportives ont été suspendues durant toute la période du confinement. Et les activités réalisées dans les maisons de jeunes, les foyers féminins, les centres de formation professionnelle et les centres d'accueil étaient en mode distanciel. A ce titre, 1320 initiatives à

caractère pédagogique interactive à distance mises en œuvre dans le cadre du « Programme des maisons numériques de la jeunesse » réalisé par les Directions Régionales du MCJS.

D'autre part, dans le cadre du projet « création d'opportunités pour la jeunesse au Maroc » mené par l'OIM en collaboration avec les partenaires associatifs de mise en œuvre dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (OJA, TABADOUL et TADAMON), 533 jeunes migrants et marocains ont bénéficié d'activités sportives variées telles que des tournois de football, du basketball et du ping-pong.

La délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion a par ailleurs organisé en partenariat avec le Fond des Nations Unies pour la Population (FNUAP), un ensemble d'activités socioculturelles et ludiques au profit des jeunes mineurs détenus, y compris les migrants, présents au niveau des centres de détentions. Ces activités ont eu lieu pendant la période de l'été (juin-août 2020) et ont concerné l'animation d'ateliers de formation, des masters class de Music et de peinture ainsi que des sessions de sensibilisation via des approches innovantes comme le théâtre forum.

Dans le même sens, le MCJS a organisé en partenariat avec le Ministère de la Santé et avec l'appui du FNUAP, pendant la période du confinement, une campagne digitale auprès des jeunes pour sensibiliser les personnes vulnérables, y compris les migrants, sur les moyens de prévention de la COVID-19 ainsi que sur les bonnes pratiques en relation avec la santé et le bien-être des jeunes.

2. Défis et contraintes

- Report des activités sportives dû à la crise sanitaire causée par la COVID-19.
- Difficulté de collecter et d'analyser les données statistiques relevant du MCJS sur le nombre de migrants bénéficiaires des activités en distanciel.

Bilan programmatique d'étape

- Manque d'information et de communication sur les programmes de jeunesse et loisirs au niveau territorial.
- Faible engagement des jeunes migrants dans les différentes activités organisées par les structures du MCJS et ses services déconcentrés.

3. Mesures prévues pour 2021

- Continuation de l'accès des enfants et jeunes immigrés et réfugiés aux programmes sportifs et de loisirs.
- Continuation de l'accès des enfants immigrés et réfugiés aux colonies de vacances.
- Programmation des formations de formateurs en matière de protection de l'enfance dans les régions de Rabat-Salé-Kénitra, Marrakech-Safi et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.
- Sensibilisation et mobilisation des responsables des infrastructures du MCJS pour améliorer l'intégration des enfants et jeunes immigrés et réfugiés aux programmes et activités sportives, de loisirs, de formation, etc.

4. Recommandations

Afin de renforcer les acquis du programme « Jeunesse et loisirs », il est recommandé de :

- Décliner les actions y afférentes au niveau territorial.
- Echanger les bonnes pratiques autour de l'intégration des migrants et des réfugiés avec des pays leaders en la matière.
- Simplifier et promouvoir la communication concernant les procédures juridiques nécessaires pour autoriser la participation des ENAS aux activités de loisirs.
- Améliorer la collecte et la remontée des données sur l'accès des migrants aux services offerts par le MCJS.